



Arrestation emprise alcoolique

Par **nounou84**, le **21/07/2016** à **12:54**

Attendre 15 jours pour les résultats de la prise de sang afin de définir le taux d'alcoolémie est ce normal ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **Maitre SEBAN**, le **21/07/2016** à **13:52**

Bonjour,

Oui cela n'est en tous les cas pas "anormal" surtout en cette période de congés où l'on sait que les effectifs sont réduits partout.

Vous allez donc être notifié des résultats de l'analyse sanguine et pourrez demander une contre-expertise dans le délai de 5 jours (attention si on ne vous le propose pas, n'en faites pas mention, cela constitue un vice de procédure).

Je vous conseille de vous rapprocher d'un avocat spécialisé afin d'obtenir toutes les informations nécessaires.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>